

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE
QUARTIERS NORD D'HABITAT SOCIAL D'AUBERVILLIERS**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à déposer un dossier de rénovation urbaine pour les quartiers Nord d'Aubervilliers à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en sollicitant une dérogation au motif que les quartiers concernés sont situés en périmètre Grand Projet de Ville (GPV) et non en Zone Urbaine Sensible (ZUS)

ARTICLE 2 : APPROUVE le montant global de l'enveloppe financière des opérations sous Maîtrise d'œuvre de la Ville à 13 847 400 € TTC (à réaliser sur une durée de 5 ans). Compte tenu des financements à solliciter (notamment auprès de l'ANRU) la charge financière restant à la Ville est estimée à 6 193 000 € maximum

le Maire,